LA VOIX DE L'ENFANT
Notre combat, c'est leur avenir

Pantin le, 14 décembre 2020

LA VOIX DE L'ENFANT SALUE LA NOMINATION DE MADAME ELISABETH GUIGOU A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION INDEPENDANTE SUR LES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS

La Voix De l'Enfant se félicite du lancement, jeudi 10 décembre, par Monsieur **Adrien TAQUET, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, de la Commission Indépendante sur les Violences Sexuelles faites aux Enfants**. Les travaux sur deux ans de cette dernière permettront d'élaborer *« une véritable politique publique »* pour lutter contre ces violences et briser certains tabous.

Cette commission indépendante a notamment pour objet de libérer la parole de toutes les victimes qui n'ont pas encore osé parler des violences sexuelles subies durant leur enfance. Avec le numéro de téléphone et la plateforme dont elle va se doter, elle pourra s'appuyer sur les pratiques et l'expérience du 119, Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger.

La Voix De l'Enfant se réjouit de la nomination de Madame **Elisabeth GUIGOU, ancienne Garde des Sceaux, ministre de la Justice**, à la présidence de cette Commission. Par sa loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, elle a permis à La Voix De l'Enfant d'initier et de créer les premières *« Permanences d'Accueil Pluridisciplinaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles »*, aujourd'hui au nombre de 64 et dénommées « Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger » (UAPED).

C'est en effet il y a 22 ans, le 15 janvier 1999, que la première Permanence d'Accueil Pluridisciplinaire a été inaugurée à Béziers par Mesdames Elisabeth GUIGOU, Garde des Sceaux, et **Carole BOUQUET, porte-parole de La Voix De l'Enfant**.

La Voix De l'Enfant sait combien Madame Elisabeth GUIGOU s'engagera pour mener à bien les travaux de cette Commission et qu'elle sera attentive aux propositions faites pour enrayer ce fléau des violences sexuelles et assurer aux jeunes victimes le recueil de leur parole dans un lieu sécurisant et protecteur et ainsi favoriser, avec les enquêteurs formés, la manifestation de la vérité dans le cadre d'une prise en charge médicale et sociale adaptée.

La Voix De l'Enfant compte sur cette Commission pour qu'une évaluation de l'effectivité de la législation actuelle soit réalisée et que les travaux qui en découleront se traduisent par des mesures renforçant la prévention et les réponses apportées aux besoins des enfants et adolescents victimes de violences sexuelles.

Pour tout contact :

Martine Brousse
06 22 80 82 82
Présidente de La Voix De l'Enfant
mbrousse@lavoixdelenfant.org